

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 24 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Laurent GOUPIL, le Maire.

Étaient présents : Mr GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, Mr EPINEAU Jean-Luc, Mr CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, Mr HAMELIN Fabrice, Mr CHANTEPIE Mickaël, Mr DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, Mr CHAMBRIER Thomas, Mr RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, Mr MIARD Marcel

Étaient absents excusés :

Date de convocation, d'affichage et de publication : 18 novembre 2014

Date d'affichage des décisions : 3 décembre 2014

Mme Charlotte PECATTE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un objet :

- Décision Modificative

Approuvé à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2014 :

Le compte-rendu du conseil du 27 octobre 2014 a été adopté à l'unanimité des présents.

1^{er} OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT POUR LE RACCORDEMENT DE L'ATELIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des Travaux qui s'est réunie le 15 novembre dernier propose de retenir l'entreprise BEZARD de Lavaré pour effectuer les travaux de raccordement de l'atelier au réseau d'assainissement.

La Commune a reçu deux offres pour le raccordement assainissement comme suit :

Raccordement assainissement	BEZARD TP	3 224,00 HT	3 868,80 TTC
	SEPTP	4 653,00 HT	5 583,60 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, retient l'entreprise BEZARD TP de Lavaré pour un montant de 3 868.80 TTC.

2^{ème} OBJET : SUBVENTION CDL POUR LE PROJET DE L'ATELIER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaire pour l'obtention de la subvention CDL (Contrat de Développement Local) auprès de la communauté de Communes du Pays Bilurien pour le projet de l'installation d'un modulaire à l'atelier.

La Commune peut prétendre à une subvention maximum de 4 583.33 € pour une dépense minimum de 9 166.66 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire à l'obtention de la subvention CDL.

3^{ème} OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention fourrière animal avec la Ville du Mans. Le tarif est inchangé par rapport à l'année dernière qui est de 0.55 € TTC par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la Convention et à signer cette convention.

4^{ème} OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Nathalie DEJARDIN-BRICLER demandant une diminution de son temps de travail sur son poste d'accueil de 2 h afin de faire 2 h de plus sur son poste de secrétariat à Maisoncelles tout en restant à 35 h en cumulé. Cette modification n'entraînera pas de changements dans les horaires d'ouverture de l'agence Postale Communale et de la Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il convient donc d'acter pour le 1^{er} janvier 2015 ce changement et de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 18 h semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, crée un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 18 h par semaine pour une mise en place au 1^{er} janvier 2015.

5^{ème} OBJET : DOSSIER MR DE CAZENOVE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la délibération prise lors de la réunion de septembre 2014, et à la réception d'un nouveau courrier de M. de Cazenove en octobre dernier, il a consulté le service juridique de l'assurance de la commune. Ce dernier précise que d'une part, même si la commune a été dégagée de toute responsabilité lors de l'expertise de la maison, et que le compteur ait été changé dans le cadre du renouvellement annuel du service d'eau, compte-tenu de l'ancienneté du dossier, la commune n'a pas forcément tous les éléments nécessaires à engager une procédure, et que d'autre-part, le risque d'une procédure entraîne des frais importants.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur les deux points suivants :

- Maintien de la facturation actuelle avec le risque d'aller vers une procédure judiciaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, ne souhaite pas prendre le risque d'aller vers une procédure.

- Facturation que des abonnements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, opte pour la facturation que des abonnements au réseau d'eau et d'assainissement aux tarifs en vigueur.

6^{ème} OBJET : FONDS D'AMORCAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune doit percevoir 90 € par enfant scolarisé soit $61 \times 90 \text{ €} = 5\,490 \text{ €}$. La commune a reçu un premier acompte de 1 830 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire comme l'année passée c'est-à-dire reverser cet acompte à la Communauté de Communes du Pays Bilurien qui assure ce temps entre 15 h 45 et 16 h 30.

Monsieur le Maire précise que lors du versement du solde, il consultera à nouveau le Conseil Municipal pour fixer le montant que la commune conservera pour couvrir les frais induit par l'utilisation et les coûts de fonctionnement des locaux comme par exemple la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, opte pour le versement à la communauté de communes du Pays Bilurien du premier acompte soit la somme de 1 830 €.

7^{ème} OBJET : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SMIRGEOMES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau suppléant au SMIRGEOMES.

Les réunions ont lieu le vendredi soir 18 h sur le territoire du syndicat.

Gilbert CUREAU se propose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, désigne Gilbert CUREAU comme suppléant au SMIRGEOMES.

8^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU PERCHE SARTHOIS

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le document est consultable en mairie et sur le site internet du Perche Sarthois.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du Perche Sarthois.

9^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SMIRGEOMES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le document est consultable à l'adresse suivante : http://www.smirgeomes.fr/sites/default/files/upload/Documents/rapport-annuel-2013_smirgeomes_bd.pdf

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du SMIRGEOMES.

10^{ème} OBJET : DECISIONS MODIFICATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DEROUINEAU Christine, adjointe aux Finances, pour la présentation de ce point. Une décision modificative est nécessaire pour pouvoir effectuer le paiement des salaires de décembre 2014 au chapitre 012 - Rémunération du Personnel. Lors de l'élaboration du budget, certaines données n'ont pas été prise en compte comme le recrutement d'un saisonnier en CDD prévu en contrat aidé notamment.

Madame DEROUINEAU Christine propose la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET COMMUNE	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
<i>COMPTES</i>	
012-6413 Personnel non-titulaire	+ 678,84
012-6336 Cotisations CNFPT et CDG72	+ 108,54
FONCTIONNEMENT RECETTES	
<i>COMPTES</i>	
013-6419 Remboursement sur rémunérations du personnel (Rbst Cotisations CNAS 2014)	+ 350,37
77-778 - Produits exceptionnels (compensation supplément familial)	+ 437,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, adopte la décision modificative n°3 sur le budget communal comme ci-dessus.

Information Délégations données au Maire :

- Délégation de signature :
 - o Signature de devis :
Réparation du Lave-vaisselle de la Salle des Fêtes pour un montant de 142 €

Compte-rendu des Commissions :

- Commission Vie Locale :
 - Le petit coudrecélestin est en cours d'élaboration. Une réunion pour une première présentation de la maquette aura lieu le lundi 1^{er} décembre.
- Commission Finances-Cimetière :
 - Cimetière : La commission s'est réunie le Jeudi 20 novembre 2014 pour revoir le règlement du cimetière qui sera présenté à l'approbation du Conseil en janvier. La commission décide également d'étudier avec la commission Voirie les solutions possibles pour régler les problèmes de ravinements au cimetière.
- Commission Voirie - Bâtiment : La commission s'est réuni le 15 novembre 2014 et a abordé les points suivants :
 - Projet Atelier : assainissement et modulaire
 - Elagage : prévoir le lamier aux Ricosseries, au chemin de la Besnardière et pour la haie du terrain de foot
 - Décorations de Noël : prévision d'installer 6 sapins à divers endroits de la Commune
 - Voirie : Prévision des travaux pour 2015
 - Fossés : Revoir les écoulements Route de Semur et aux Méhaberts
 - Cimetière : Voir pour compacter le sable afin d'éviter les ravinements
 - Eglise de Coudrecieux : Revoir les délimitations du stationnement
 - Fleurissement : Réunion jeudi 27 novembre dans l'après-midi.

Compte rendu d'activité et informations diverses

Bois Sorin : Un conseil syndical a eu lieu ce lundi qui a entériné le départ de la commune de Coudrecieux. Le conseil syndical du SAEP de Bouloire aura lieu le jeudi 27 novembre.

Nuisibles : il y a 6 bénévoles et les employés de commune qui se charge de la campagne contre les nuisibles sous la responsabilité d'Alain CHEVEREAU. A ce jour, 32 ragondins ont été capturés dont un de 6.8 kg.

Une réunion sur les nuisibles (animaux et plantes) a lieu le 27 novembre 2014.

SAGE : Gilbert CUREAU a assisté à une réunion d'information du SAGE en relation avec le Dué et le Narais. Les documents distribués lors de cette réunion sont consultables en Mairie.

Questions Diverses

Les Vœux de la Municipalité sont fixés au Vendredi 16 janvier 2015 à 18 h 30 à la salle des fêtes de la commune.

Prochain Conseil Municipal le Lundi 26 janvier à 20 h 30

Séance levée à 21 H 32

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, Laurent GOUPIL

